

conventions ne concernent pas toutes le Département fédéral des affaires étrangères, et que certaines matières touchent plusieurs départements et exigent donc, pour la préparation d'un message, une consultation interdépartementale qui demande un travail considérable. Vous le savez, nous n'avons pas le personnel suffisant et nécessaire pour pouvoir aller aussi vite que nous le désirerions et que vous le désirez vous-mêmes.

Je le répète, nous ferons l'impossible pour nous conformer à vos vœux, nous avons déjà présenté, en exécution d'un postulat, le présent rapport dont nous vous prions de prendre acte. Nous ferons l'impossible pour activer nos travaux, mais j'aimerais que vous sachiez que nos travaux ne dépendent pas seulement du Conseil fédéral, mais aussi de la volonté du législateur suisse.

Le président: La commission, avec le Conseil fédéral, propose de prendre acte du rapport. Aucune autre proposition n'ayant été disposée, vous en avez ainsi décidé.

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

80.536

**Motion der liberalen Fraktion
UNO-Beitritt – Vernehmlassungsverfahren
Motion du groupe libéral
Adhésion à l'ONU – Procédure de consultation**

Wortlaut der Motion vom 8. Oktober 1980

Der Bundesrat wird gebeten, die Kantone, die politischen Parteien und die interessierten Organisationen zu konsultieren, bevor er dem Parlament eine Botschaft über den Beitritt der Schweiz zur UNO unterbreitet. In der Vernehmlassung müssten insbesondere folgende Punkte angesprochen werden: Opportunität des Beitritts, geeigneter Zeitpunkt den Beitritt vorzuschlagen, und Mittel zur Information der Öffentlichkeit.

Texte de la motion du 8 octobre 1980

Le Conseil fédéral est invité à consulter les cantons, les partis politiques et les organisations intéressées avant de déposer devant le Parlement tout message concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU. La consultation devra porter notamment sur l'opportunité de cette adhésion, le moment propice pour la proposer et les moyens de renseigner l'opinion publique à ce sujet.

Sprecher – Porte parole: Gautier

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Le problème de l'adhésion de la Suisse à l'ONU est une des questions importantes que le Conseil fédéral s'appête à poser au Parlement, au peuple et aux cantons. Il figure dans la liste des «points forts» des Grandes lignes de la politique gouvernementale pour la législature en cours.

Bien qu'ayant fait l'objet de trois rapports du Conseil fédéral aux Chambres, le sujet est encore non seulement largement controversé, mais assez mal connu de l'ensemble de la population. Nous pensons qu'une procédure de consultation est indispensable pour les raisons suivantes:

1. A diverses reprises, le Conseil fédéral et le DFAE ont affirmé que la campagne référendaire serait le meilleur moyen d'informer l'opinion publique sur ce problème. Nous pensons qu'une large procédure de consultation aurait le même pouvoir d'information, sans comporter les

risques attachés à la campagne référendaire. Un refus par le Parlement, le peuple ou les cantons aurait vraisemblablement des effets dommageables pour l'image de la Suisse hors de nos frontières. La consultation permettrait, dans une certaine mesure, de se rendre compte si les chances d'aboutir sont suffisantes pour prendre ce risque.

2. Le Conseil fédéral a pris l'habitude de consulter cantons, partis et associations sur beaucoup de sujets mineurs. On a peine à comprendre qu'il ne consulte pas sur un sujet de cette importance.

3. Les «Directives concernant la procédure préliminaire en matière de législation» du 6 mai 1970 font au Conseil fédéral un devoir de consulter, selon leur article 12, les cantons

a. Sur des projets de dispositions constitutionnelles et

b. Sur «les projets de dispositions législatives (lois, arrêtés de portée générale, traités internationaux)... qui sont pour eux d'une importance considérable sur le plan politique».

Si l'entrée de la Suisse à l'ONU n'est pas une modification constitutionnelle au sens strict, il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'une décision de niveau constitutionnel référendum obligatoire, double majorité requise. En outre, il s'agit d'un traité international qui, pour les cantons, est d'une importance politique considérable.

D'autre part, l'article 13 oblige le Conseil fédéral à consulter les partis politiques sur les projets «d'une importance politique particulière». L'éventuelle adhésion à l'ONU est de toute évidence une décision hautement politique.

4. Le but de la procédure de consultation est de permettre au Conseil fédéral de pratiquer une politique de concordance, de consensus, essentielle au bon fonctionnement d'un pays fédéraliste. Il paraîtrait étonnant de contredire cette habitude pour un sujet aussi grave que celui de l'adhésion à l'ONU, qui pourrait créer de nets clivages dans l'opinion publique.

5. La consultation des cantons – même si ce sont les gouvernements cantonaux qui rédigent la réponse – permettrait de «prendre la température» de l'opinion. Les cantons sont en effet plus proches de celle-ci et de ce fait parfois mieux orientés que le Conseil fédéral et les experts.

6. L'argument selon lequel la «Grande commission d'experts», désignée en son temps par le Conseil fédéral, vaut une procédure de consultation, nous paraît «irrelevant». D'une part, cette commission n'engageait les experts qu'à titre personnel, sans qu'ils représentent forcément les opinions de leur canton ou de leur parti. D'autre part, cette commission a terminé ses travaux, il y a quatre ans au moins, et bien des événements survenus depuis lors ont pu modifier les opinions.

7. Nous sommes conscients qu'une procédure de consultation retardera probablement le dépôt du message de près d'un an. Il nous semble que cet inconvénient est mineur face à l'importance de l'enjeu. De toute manière, il est peu vraisemblable, même sans consultation, que le vote populaire puisse avoir lieu avant la fin de cette législature.

En conclusion, nous estimons que juridiquement, politiquement, par souci d'efficacité et d'information, il est indispensable de ne pas se lancer tête baissée dans une aventure, mais de prendre certaines précautions dont la première et la plus importante est de lancer une procédure de consultation.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

Rapport écrit du Conseil fédéral

1. Au cours de leurs sessions d'hiver 1977 et de janvier 1978, les Chambres fédérales ont donné au Conseil fédéral le mandat de présenter un message sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Le Conseil national a tenu à préciser, à ce sujet, dans sa décision du 5 décembre 1977, qu'il sou-

haitait être saisi dudit message «dans les meilleurs délais possibles». Les Chambres ont également pris acte que la question figure parmi les points forts des Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1979 à 1983.

Le 28 mars 1979, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères de rédiger un projet de message sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Ce texte va être soumis prochainement pour avis aux services intéressés de l'administration fédérale; après quoi, le Conseil fédéral s'en occupera de nouveau.

Ainsi qu'il l'a fait savoir pendant l'heure des questions du 6 octobre 1980 en réponse à M. Ott, conseiller national, le Conseil fédéral, pour ce qui le concerne, a la volonté de ne pas retarder l'avancement du dossier de façon à rendre possible la votation fédérale, si les Chambres donnent une suite positive au message, au cours de la présente législature.

2. Le Conseil fédéral a édicté, le 6 mai 1970, les Directives concernant la procédure préliminaire en matière de législation. Ces directives s'appliquent à la préparation notamment de dispositions législatives, par quoi il faut entendre également les traités internationaux. Elles prévoient que les cantons doivent être entendus sur les projets de textes qui affectent leurs droits et leurs obligations ou qui, pour une autre raison, sont pour eux d'une importance considérable sur le plan politique, culturel, économique ou financier. En outre, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale doivent être entendus sur les projets d'une importance politique particulière.

La question de l'opportunité de l'adhésion a déjà fait l'objet d'une consultation ad hoc. La grande majorité de la Commission consultative pour les relations de la Suisse avec les Nations Unies, créée en 1973 par le Conseil fédéral et composée de cinquante personnalités représentatives de tous les milieux intéressés et de toutes les tendances de l'opinion publique, a recommandé l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Le rapport de cette commission, daté du 20 août 1975, a été publié le 29 juin 1976. En outre, en moins de dix ans – en 1969, 1971 et 1977 – le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale trois rapports sur les relations de la Suisse avec l'ONU et ses institutions spécialisées qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie dans les deux Chambres et ont été approuvés par celles-ci.

3. Le Conseil fédéral tient en outre à rappeler que l'ONU n'est pas une organisation supranationale. L'adhésion à la Charte des Nations Unies ne comporte ni modification de la constitution, ni modification législative sur le plan fédéral ou cantonal. Elle ne saurait faire l'objet de conditions ou de réserves. Bien entendu, il n'est pas question pour la Suisse de renoncer – en quoi que ce soit – à son statut ou à sa politique de neutralité.

4. Une consultation sur l'opportunité de l'adhésion n'apporterait guère de nouveaux éléments d'appréciation en vue de l'examen du message par les Chambres.

La consultation ne saurait non plus porter sur le moment propice de la votation populaire car, conformément aux règles de procédure en vigueur, il appartient au Conseil fédéral de fixer la date des votations.

Le message sur l'adhésion constituera la base de l'information des citoyens. Une consultation sur les moyens de renseigner l'opinion publique – qui n'est d'ailleurs pas prévue dans les directives précitées du 6 mai 1970 – n'aboutirait qu'à différer la publication de ce texte, dans lequel le Conseil fédéral exposera les fondements de notre politique étrangère ainsi que l'état actuel de nos relations avec les Nations Unies.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral recommande de rejeter la motion.

Ordnungsantrag Oehler

- Erledigung ohne Diskussion
- Sofortige Abstimmung über die Abschreibung der Motion

Motion d'ordre Oehler

- Ne pas ouvrir la discussion
- Voter aussitôt sur le rejet de la motion

Le président: Conformément au règlement, la motion d'ordre déposée par M. Oehler sera discutée d'entrée de cause. Je propose que nous donnions la parole à M. Oehler afin qu'il justifie sa motion. Ensuite M. Gautier, qui a déposé une proposition s'opposant à cette motion d'ordre, aura également la parole. Enfin, nous passerons au vote sur la motion d'ordre.

Oehler: Ich beantrage Ihnen, ohne Diskussion die Motion abzuschreiben, und zwar, weil der Ständerat gestern eine gleichlautende Motion abgelehnt hat. Wenn wir heute die Motion überweisen würden, müsste der Ständerat eine Kommission einsetzen, und ich bezeichne das letztlich als politischen Leerlauf. Ich stelle Ihnen den Antrag in klarer Erkenntnis der Verhältnisse unseres Zweikammersystems und unserer Befugnisse. Wir haben 1977 in diesem Rat dem Bundesrat den Auftrag gegeben, im nächstmöglich geeigneten Zeitpunkt eine Botschaft zu veröffentlichen; wir haben noch nie darüber abgestimmt, wann das sein soll. Wann die Volksabstimmung stattfinden soll, ist auch nicht festgelegt. So glaube ich, dass wir in Anbetracht des überladenen Programms jetzt nicht eine UNO-Debatte durchführen sollten, nachdem der Ständerat das gestern bereits abgelehnt hat.

M. Gautier: Je vous demande, avec la dernière énergie, de repousser la motion d'ordre de M. Oehler et cela pour deux raisons. Tout d'abord, M. Oehler nous dit que le Conseil des Etats ayant refusé une motion semblable de M. Reymond, hier, ce n'est pas la peine de continuer à discuter, que c'est une perte de temps. Je ne suis pas d'accord avec cette manière de voir. On a déjà vu le Conseil des Etats revenir sur une décision antérieure, surtout quand cette décision n'a été acquise qu'à deux voix de majorité, ce qui fait que si ce conseil acceptait notre motion, celle-ci pourrait parfaitement connaître un sort meilleur la prochaine fois devant le Conseil des Etats.

Ensuite, la proposition de M. Oehler me paraît contraire à l'article 71, 3e alinéa, du règlement de notre conseil, qui prévoit que les propositions de motion et de postulat donnent lieu à discussion lorsque le rejet ou la transformation en sont proposés. Il y a ici une proposition de rejet, il doit y avoir discussion, c'est un principe de démocratie, le Parlement a le droit de discuter des propositions, surtout lorsqu'elles émanent, non pas d'un individu, mais d'un groupe de cette assemblée.

M. Aubert, conseiller fédéral: Vous savez quelle est l'opinion du Conseil fédéral sur la motion qui a été déposée par le Parti libéral. Le Conseil fédéral vous laisse libres de la décision à prendre et ne prendra pas lui-même parti. J'aimerais seulement que vous sachiez que le Conseil fédéral ne refusera pas la discussion, si elle doit être engagée.

Le président: Nous opposerons la motion d'ordre de M. Oehler à la proposition de M. Gautier d'entrer en matière sur la motion du groupe libéral.

Abstimmung – Vote

Für den Ordnungsantrag Oehler
Für den Antrag Gautier

44 Stimmen
51 Stimmen

Le président: Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion du groupe libéral.

M. Gautier: J'ai lu avec intérêt et attention la réponse que le Conseil fédéral a donnée à notre motion. Notre groupe regrette de devoir dire sa réelle déception devant cette réponse, qui, selon nous, montre que soit le Conseil fédéral a un certain parti pris dans ce domaine, soit il n'a pas très bien compris le sens et le but de notre motion. Dans les deux hypothèses, nous ne pouvons que regretter ce refus sec et sans appel.

Je voudrais tout d'abord reprendre quelques points de la réponse du Conseil fédéral et, ensuite, je reviendrai sur l'un des aspects de notre motion.

Au premier point de sa réponse, le Conseil fédéral semble penser que le vote, il y a trois ans par ce conseil, de la formule «dans les meilleurs délais possibles» signifie le plus vite possible. Ce n'est pas tout à fait exact et je vais le démontrer. Cette formule a été proposée par M. Graber, conseiller fédéral, le 30 août 1977, devant la Commission des affaires étrangères. Le 1er décembre de la même année, le rapporteur de langue française commentait ici même cette expression de la manière suivante: «Autrement dit, le Conseil fédéral devrait nous proposer l'entrée de la Suisse aux Nations Unies le jour où cela sera possible sur le double plan de la politique intérieure et de la politique extérieure.» Six semaines plus tard, devant le Conseil des Etats, M. Graber déclarait: «Le Conseil national a choisi la formule des «meilleurs délais possibles», ce qui comporte aussi un élément d'opportunité.» Dans les meilleurs délais possibles, c'est donc bien une question d'opportunité politique.

Toujours sous le point 1, le Conseil fédéral précise son intention de faire voter le peuple et les cantons avant la fin de la législature, c'est-à-dire probablement en 1982. Je crains que cela soit impossible, même sans procédure de consultation, car il ne resterait guère plus d'un an pour les débats parlementaires, ce qui est nettement insuffisant pour un sujet aussi important et aussi controversé.

Au point 2, le Conseil fédéral commente ses directives de 1970 sur la procédure de consultation. Ce n'est pas à un parlementaire de rendre le Conseil fédéral attentif aux directives qu'il s'est lui-même données. Vous avez cité hier matin, Monsieur le Conseiller fédéral, devant le Conseil des Etats, un excellent article du professeur Huber dans la *Neue Zürcher Zeitung* d'il y a quelques jours. J'ai également lu et étudié ce texte. Je constate que si M. Huber s'oppose savamment à une procédure de consultation pour notre adhésion à l'ONU, il s'oppose aussi à toute une série de consultations entreprises ces derniers temps soit par le Conseil fédéral, soit par votre département: par exemple la Charte sociale européenne. J'aimerais alors savoir si le Conseil fédéral veut consulter selon l'avis de M. le professeur Huber, ou sans tenir compte de l'avis de M. Huber, car il ne peut pas, je crois, tenir compte de cet avis lorsque cela l'arrange et ne pas en tenir compte lorsque cela le dérange.

D'autre part, dans sa réponse, le Conseil fédéral écrit: «La question de l'opportunité de l'adhésion a déjà fait l'objet d'une consultation ad hoc.» C'est une erreur! La commission de 1973, je tiens à le répéter, était composée d'experts choisis par le Conseil fédéral et qui s'exprimaient à titre individuel. Elle ne constituait en rien une consultation des cantons ou des partis.

Le point 3 n'appelle de ma part aucune remarque. Il relate un certain nombre de faits qui ne jouent pas un grand rôle dans notre motion. Le point 4, par contre, nous paraît fortement erroné. Dire: «La consultation n'apporterait guère de nouveaux éléments d'appréciation», c'est laisser entendre que cantons et partis n'ont aucun intérêt, aucune opinion, sur notre adhésion aux Nations Unies. Cela est manifestement faux. Je m'étonne que le Conseil fédéral ne comprenne pas ou ne veuille pas admettre que les gouvernements cantonaux, les partis peut-être, sont quelquefois mieux renseignés que lui sur l'état de l'opinion publique. Je me demande même si, à la limite, le Conseil fédéral ne craint pas que les gouvernements cantonaux lui recommandent une certaine prudence.

Le gouvernement cantonal le plus directement intéressé, celui de la République et Canton de Genève, a, par une lettre du 15 octobre dernier, instamment prié le Conseil fédéral de l'entendre à ce sujet, estimant que le gouvernement d'un canton où siègent de nombreuses institutions internationales pouvait avoir des arguments, positifs du reste, à faire valoir. Dans une réponse du 27 novembre, le Conseil fédéral s'y est pratiquement refusé dans des termes, je dois bien le dire, d'une désinvolture dont on n'a heureusement pas l'habitude dans les relations entre le Conseil fédéral et les gouvernements des cantons souverains. Ce refus de savoir, de la part du Conseil fédéral, reste pour moi incompréhensible.

Voilà pour la réponse du Conseil fédéral. Parmi nos arguments, il en est un que le Conseil fédéral a négligé de contester. C'est celui de la politique de concordance ou de consensus. Je pense que le Conseil fédéral admet toujours que cette politique est valable et qu'elle est une des raisons de la procédure de consultation. S'il est un sujet où il faudrait arriver sinon à un consensus, ce qui est impossible, du moins à rapprocher les oppositions, c'est bien celui de notre adhésion aux Nations Unies. Il y a une chose que le Conseil fédéral ne semble plus admettre, c'est que le «non» du peuple et des cantons, très probable si la question était posée dans un bref avenir, serait dommageable à notre pays. J'ai dit «ne plus admettre», car en 1977 M. Graber avait déclaré devant la Commission des affaires étrangères: «Un non serait aussi une condamnation populaire de notre politique étrangère. Nous ne devons pas perdre le contact avec le peuple, nous devons donc tout faire pour limiter les risques de ce non. Contrairement aux initiatives Schwarzenbach, on ne peut pas faire ici de scrutins à répétitions. Pourquoi, dans l'immédiat, ce risque est-il très grand? D'abord parce que nous avons le sentiment que nous sommes hors d'état de faire, devant le peuple suisse, le bilan spectaculaire des avantages concrets et des désavantages éventuels de notre entrée dans cette institution. Pour le moment, nous ne pouvons pas faire cette démonstration.»

Je vous demande dès lors, Monsieur le Conseiller fédéral: Etes-vous certain de pouvoir présenter actuellement un bilan si positif que l'opinion publique, le peuple, les cantons vous suivent et que vous ayez quelque chance d'éviter un non massif?

Je conclus: le Conseil fédéral s'oppose à notre motion, comme il s'est opposé à une demande semblable du Parti radical et à celle du gouvernement genevois sur le même objet. Il voit probablement, dans ces demandes, je ne sais quelle tentative machiavélique de contrecarrer sa politique étrangère, je ne sais quelle intention de saper l'autorité de l'exécutif, peut-être même une intention de vouloir nuire au Département des affaires étrangères. Je tiens à le déclarer solennellement ici, il n'en est rien. Notre intention est tout autre. Nous avons l'impression que le Département des affaires étrangères et le Conseil fédéral se préparent à lancer une opération – l'adhésion à l'ONU – qui, une fois mise en train, ne pourra plus être arrêtée jusqu'au vote référendaire. Nous avons, hélas! de bonnes raisons de penser que cette opération se terminerait mal, par un refus du peuple et des cantons, et que cela nuirait au prestige du Conseil fédéral, et ce qui est encore plus grave à l'image de notre pays à l'étranger.

Nous ne disons pas que cette opération ne doit pas être tentée, nous demandons qu'elle le soit dans des conditions favorables, en s'entourant de précautions élémentaires. L'une de ces précautions serait de connaître l'avis des cantons et des partis politiques.

Aucun chef militaire ne s'est jamais lancé dans une grande opération sans se renseigner sur ses propres forces et sur celles de l'ennemi. Pour un combat politique dont l'enjeu est si important, ce serait folie je crois que de partir à l'aveugle. Cela me rappelle ce vieil adage latin selon lequel «Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre».

Monsieur le Conseiller fédéral, nous avons le sentiment que le Conseil fédéral et vous-même allez vous lancer tête baissée contre un mur, sans même prendre la précaution

d'accrocher votre ceinture de sécurité que le peuple suisse a approuvée le week-end dernier. Nous tentons de vous crier «Casse-cou, accrochez votre ceinture!» Cette ceinture, ce serait la procédure de consultation. Vous ne voulez pas nous entendre, j'espère que ce conseil vous invitera à le faire. Mais si nous ne sommes pas suivis, nous aurons au moins la satisfaction d'avoir fait notre devoir de citoyens et de parlementaires en tentant d'éviter, pour vous-même, pour le Conseil fédéral, une défaite et pour notre pays – et je le répète, c'est pour moi l'important – des conséquences imprévisibles, mais certainement dommageables vis-à-vis d'un monde extérieur dont nous avons tant besoin sur le plan politique et sur le plan économique.

C'est pourquoi je vous demande de voter notre motion.

Le président: Treize orateurs se sont inscrits pour l'instant. Je vous rappelle que le temps de parole est limité, même pour les porte-parole de groupe, à dix minutes au sens de l'article 70 du règlement.

Reiniger: Die sozialdemokratische Fraktion beantragt Ihnen, die Motion der liberalen Fraktion vom 8. Oktober abzulehnen. Sie teilt die Auffassung des Bundesrates, wonach die Durchführung eines Vernehmlassungsverfahrens, wie es die Motionäre fordern, kaum neue Bewertungselemente im Hinblick auf die Behandlung der Botschaft in den Räten bringen würde. Die Meinungen der Parteien und der interessierten Organisationen zur Frage des UNO-Beitrittes sind gemacht, sie sind bekannt. Wir müssen sie nicht mehr erfragen. Die Kantonsregierungen werden wir, wenn wir sie zur Stellungnahme auffordern, höchstens in Verlegenheit bringen. Sie werden nicht mehr feststellen können, als wir bei der Behandlung der verschiedenen UNO-Berichte hier immer wieder mehrheitlich festgestellt haben und was die beratende Kommission in ihrem Bericht ebenfalls mehrheitlich festgestellt hat: dass nämlich die Vernunftgründe, die für einen Beitritt sprechen, überwiegen, dass jedoch schwer vorauszusagen sei, ob sich die Bevölkerung in der Abstimmung für oder gegen den Beitritt aussprechen werde.

Wir können es drehen, wie wir wollen: Wir kommen nicht darum herum, diese Bevölkerung nun einfach einmal sagen zu lassen, was sie denkt. Ein erneutes Hinausschieben dieses Entscheides – und einzig darauf hinaus läuft die Motion der liberalen Fraktion – wird die Chancen für einen positiven Entscheid nicht erhöhen, sondern kann sie sogar verschlechtern. Einmal deshalb, weil unser Zögern, unsere Unsicherheit, welche in einer Zustimmung zum Motionsbegehren zum Ausdruck kommen müsste, der Bevölkerung nicht verborgen bleiben, sondern auch sie zusätzlich verunsichern würde. Im Winter 1977/1978 haben wir dem Bundesrat den Auftrag erteilt, uns nun die Botschaft zu unterbreiten. Wir wissen, dass diese Botschaft ausgearbeitet ist, und nun, da es ernst wird, bekommen wir plötzlich Angst vor dem eigenen Mut und treten auf die Bremse. Muss ein solches Hüst und Hott den Bürger nicht verunsichern?

Gegen die Durchführung einer Vernehmlassung spricht jedoch noch ein anderer Grund. Wir wissen, dass die Botschaft bereitlegt. Beschliessen wir, ein Vernehmlassungsverfahren durchzuführen, so wird diese Botschaft, in der nochmals alle Aspekte des Beitrittes sorgfältig dargestellt und ausgeleuchtet werden, in den Schubladen des Bundesrates und der Verwaltung bleiben. Wir zwingen die zur Vernehmlassung eingeladenen Stellen, einen Vorentscheid zu fällen, ohne im Besitz der bereits erstellten wichtigsten Entscheidungsgrundlage zu sein. Ist das nicht widersinnig, vor allem wenn wir bedenken, dass durch diesen Vorentscheid, durch diese Stellungnahme im Vernehmlassungsverfahren in den meisten Fällen auch die Stellungnahme im Abstimmungskampf präjudiziert, vorweggenommen wird? Eine Partei, eine Kantonsregierung kann doch nicht gut im Vernehmlassungsverfahren nein sagen und dann

vor der Abstimmung die Ja-Parole herausgeben. Die erste Stellungnahme wird auch die zweite bestimmen, und wir zwingen die Leute, ihre erste Stellungnahme abzugeben, ohne dass sie im Besitz der wohl wichtigsten Entscheidungsgrundlagen sind. Das ist doch widersinnig.

Ich will hier nicht auf weitere Argumente zu sprechen kommen, obwohl es solche noch gibt. Sie sind im Bericht des Bundesrates aufgeführt. Im Interesse der Verkürzung der Diskussion will ich lediglich noch einmal feststellen: Wir sollten heute an der vor drei Jahren beschlossenen Marschrichtung festhalten und die Angelegenheit nun unter bewusster Inkaufnahme der unbestrittenen Risiken vorhandenen Risiken zum Entscheid bringen. Lautet dieser Entscheid ja, so haben wir das Problem vom Tisch. Lautet dieser Entscheid nein, so müssen wir eben einen neuen Anlauf nehmen. Das ist so in unserem Staatswesen, ist schon in vielen Fragen so gewesen, und die Schweiz ist deswegen nicht untergegangen. Echtes Interesse des Bürgers für die Frage können wir nur wecken, wenn wir sie ihm einmal konkret stellen und nicht immer wieder neue Sandkastenübungen durchführen. Erst wenn die Botschaft daliegt, wenn das Abstimmungsdatum festgesetzt ist, wird und kann eine echte und breite Diskussion einsetzen, eine Diskussion, die schliesslich in ein Ja der Bevölkerung ausmündet, wenn auch vielleicht nicht beim ersten Anlauf. Die sozialdemokratische Fraktion beantragt Ihnen deshalb, die Motion abzulehnen.

Le président: Je propose, pour les intervenants à titre personnel, de limiter le temps de parole à cinq minutes. (*Zustimmung – Adhésion*)

M. Cevey: C'était en 1972. M. Nello Celio était président de la Confédération et, en cette qualité, il répondait ici aux questions et remarques que nous avait inspirées le rapport du Conseil fédéral sur les lignes directrices de la politique gouvernementale. Au chapitre des affaires étrangères, je lui demandai quand le gouvernement entendait déposer son message sur l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Il me répondit: vraisemblablement avant la fin de la législature. Huit ans ont passé; et aujourd'hui nous en sommes à discuter de l'opportunité d'une consultation préalable au dépôt d'un projet en bonne et due forme.

Or l'Organisation des Nations Unies existe depuis plus de trente ans et la Suisse attend de se prononcer à ce sujet depuis à peine moins longtemps. Pourquoi un tel délai, une telle attente? Pour la simple raison que jamais, depuis l'époque où la question se pose, les milieux responsables de la politique fédérale et les observateurs des médias n'ont senti l'opinion publique véritablement prête à prendre une décision en bonne connaissance de cause.

A vrai dire, les Suisses connaissent fort mal l'ONU et la jurent en général tout aussi négativement. Ils ignorent surtout l'activité de ses organismes spécialisés, pour ne voir en elle que l'Assemblée et le Conseil de sécurité, souvent occupés à des débats fastidieux, paralysés par des affrontements d'intérêts peu en rapport avec la recherche ou la défense de la paix et de l'harmonie mondiales.

Le Conseil fédéral a laissé entendre il y a quelques semaines, par la bouche du chef du Département des affaires étrangères, que le message proposant l'adhésion de la Suisse à l'ONU serait publié dans quelques mois. Cette information a incité les responsables du Parti radical suisse à envoyer, le 14 juillet, une lettre au gouvernement, dont je me permets de vous lire quelques passages.

«Depuis un certain nombre d'années, nous constatons que l'opinion publique de notre pays est insuffisamment informée des problèmes de politique étrangère en général, et en particulier de celui de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Pour qu'une telle opération réussisse, et dans la perspective de la votation populaire qui sera organisée à cette fin, il y aura lieu, disions-nous l'an dernier dans nos objectifs 1979 à 1983, de procéder à une large information sur les avantages et les inconvénients d'une telle adhésion. Cette

idée, déjà évoquée dans vos rapports sur la question, écrivions-nous donc au Conseil fédéral, a été réaffirmée dans les dernières Grandes lignes de la politique gouvernementale. Etant donné, y dites-vous, l'importance que revêt pour notre politique étrangère la décision que le peuple et les cantons seront appelés à prendre, il importe que celle-ci soit soigneusement préparée et qu'elle repose sur des données solides. Aussi vouerons-nous une attention toute particulière à l'information du public sur cette question.»

Et nous continuons: «D'autre part, lors de réunions des représentants des partis gouvernementaux, précisément dans le contexte des discussions sur les Grandes lignes, non seulement nous avons défendu une position semblable, mais encore, étant donné le caractère décisif, à vos yeux également, de l'information à diffuser, nous avons soutenu l'idée de procéder à une consultation à ce sujet. Cela nous a permis d'observer que d'autres partis associés aux responsabilités de l'exécutif central partagent notre avis.» Et nous prions le Conseil fédéral d'examiner notre proposition avec tout le soin qu'elle semblait mériter.

Le Conseil fédéral nous a répondu en relevant que le message sur l'adhésion, qui fera suite aux trois rapports du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec l'ONU et au rapport de la Commission consultative ad hoc, constituera à l'avenir la base même de la campagne d'information, puisque le Conseil fédéral y exposera les fondements de notre politique étrangère ainsi que l'état actuel des relations de notre pays avec l'Organisation des Nations Unies.

J'insiste sur un point important. La démarche du Parti radical suisse était dictée par le seul souci d'une information plus complète, voire massive de l'opinion, avant que citoyennes et citoyens soient appelés à trancher. Dans ce même sens, la majorité du groupe radical a décidé la semaine dernière d'appuyer la motion libérale, qui exprime une préoccupation semblable à celle qui fut la nôtre en juillet dernier.

Parmi ceux qui entendent repousser dans le temps la décision populaire, il y a sans doute des adversaires acharnés de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Mais ces adversaires ne sont-ils pas aussi nombreux parmi les partisans d'un vote immédiat? Je pense bien sûr à ceux pour lesquels plus vite les Suisses se prononceront, plus massif sera le rejet et, partant, plus lointaines seront les perspectives de voir la question reprise et l'opinion évoluer.

J'ai lu Machiavel, comme vous tous, mais je ne le pratique pas. C'est pourquoi je plaide, avec la conviction la plus profonde, pour l'organisation, en préalable à toute proposition concernant l'Organisation des Nations Unies, d'une vaste campagne d'information et d'une consultation propres à susciter un effort de réflexion, une discussion, une prise de conscience à tous les niveaux, dans tous les cercles, sur le problème très grave qui nous est posé. Une telle tentative d'intéresser enfin notre population à ce problème et de lui fournir les moyens de forger son opinion est-elle vaine? Je ne le pense pas. L'exemple du débat très substantiel qui s'est engagé dans l'ensemble du pays dans le cadre de la consultation ouverte à propos d'une nouvelle constitution fédérale me paraît très encourageant.

On doit enfin mesurer les répercussions d'un refus massif du projet d'adhésion sur le plan international. Là aussi, nous avons un exemple, celui du vote négatif à propos de l'IDA, dont nos chefs de mission à l'étranger, dont le chef du Département des affaires étrangères lui-même ont souligné les effets catastrophiques, parfois, sur notre réputation à l'extérieur.

Aujourd'hui, il n'y a pas un citoyen de ce monde sur cent qui s'émeuve de l'absence de la Suisse à l'ONU. Au lendemain d'un vote massivement négatif du peuple suisse, on clamera dans le monde entier que la Suisse se cantonne

dans une position étroitement égoïste en se tenant éloignée de Manhattan.

Tous ces motifs ont dicté l'attitude de la majorité du groupe radical, au nom duquel je vous demande d'approuver la motion du groupe libéral, en vous gardant d'une attitude plus téméraire que courageuse.

Nebiker: In diesem Lande ist es ausserordentlich schwer, Bundesrat zu sein. Das Parlament gibt immer wieder Aufträge und sagt dem Bundesrat, er solle etwas tun, und wenn er es tut, dann ist es auch falsch. Das ist bei den Finanzfragen so gewesen, und es ist jetzt offenbar auch in der Frage des UNO-Beitritts so. Aus diesem Grunde ist die Schweizerische Volkspartei dagegen, diese Motion der liberalen Fraktion anzunehmen. Wir erachten es nicht als notwendig, dass in dieser Frage ein Vernehmlassungsverfahren durchgeführt wird. Vernehmlassungsverfahren sind angezeigt in Fragen der Gesetzgebung und nicht in Sachen, wo es um ein Ja oder um ein Nein geht. Die Vernehmlassung – das wurde hier schon öfter gesagt – bringt auch nichts Neues. In drei Berichten ist nun wirklich alles gesagt worden, und auch wir hatten Gelegenheit viel zu sagen und werden Gelegenheit haben, noch mehr dazu zu sagen. Es ist nicht zu erwarten, dass neue Elemente aufkommen.

Ich bin mit Herrn Gautier einverstanden: Die Frage des Beitritts zur UNO ist eine Frage der Information. Es ist ein Problem, diese Information zu den Leuten zu bringen und wie diese Information überhaupt aufgenommen wird.

Aber das kann man mit einem Vernehmlassungsverfahren nicht erreichen. Das sind ja nur geschlossene Gremien, die dann ja oder nein sagen oder Vorbehalte anbringen würden; aber das Volk, den Stimmbürger zu einem Ja oder Nein, zur Stellungnahme herausfordern kann man nur mit einem Abstimmungsverfahren, mit einer Botschaft, mit einer Beratung im Parlament. Nur damit ist es möglich, die notwendige Informationsdichte zu erhalten und auch zu erreichen, dass die Leute mindestens einen Teil der Information aufnehmen. Bekanntlich fehlt es ja nicht an Informationen, sondern an der Bereitschaft der Leute, etwas aufzunehmen.

Wir verlangen aber von der SVP aus, dass die Botschaft ganz klar und deutlich aufzählt, mit welchen Vor- und mit welchen Nachteilen wir allenfalls zu rechnen hätten. Wir wollen auch genaue und klare Auskunft haben darüber, wie es sich verhält mit unserer immerwährenden Neutralität. Und wir wollen schlussendlich wissen, ob die guten Dienste, die unser Land immer wieder zur Verfügung stellen kann, allenfalls durch einen Beitritt zur UNO beeinträchtigt würden. Diese Fragen wollen wir beantwortet haben und darüber wollen wir diskutieren, nicht in einem Vernehmlassungsverfahren, sondern in einer entsprechenden Botschaft. Wir dürfen nun nicht plötzlich Angst vor unserem eigenen Mut haben, und wir müssen den Mut haben, allenfalls ja zu sagen; wir müssen aber auch den Mut haben, nein zu sagen. Denn auch ein Nein würde keineswegs eine Katastrophe bedeuten, sondern würde vielleicht eine Grundwelle auslösen. Dass die Schweiz dadurch total abgeschrieben würde, ist indessen nicht wahr. Die Konsequenzen, die sich daraus ergeben würden, müssten wir tragen, wie alle Konsequenzen, die wir aus einer Volksabstimmung tragen müssen. Wir haben bis jetzt alle überlebt und würden sicher auch diese überleben. Wir müssen als Parlament und als Regierung doch endlich einmal das Image loswerden, dass wir nichts erledigen können. Immer nur die Dinge vor uns herzuschieben, ist auch keine Lösung. Wir müssen auch unangenehme Dinge einmal entscheiden. Manchmal ist ein falscher Entscheid wichtiger als ein richtiger Entscheid, wenn er rechtzeitig getroffen wird.

Oehler: Obwohl ich für den Antrag votiert habe, eine Diskussion abzulehnen, gestatten Sie mir, dass ich Ihnen

trotzdem bei beschlossener Diskussion die Haltung der CVP-Fraktion bekanntgebe.

Unsere Fraktion lehnt die Vernehmlassung aus vier Gründen ab:

1. Volk und Behörden diskutieren seit Bestehen der UNO über die Frage eines Beitrittes, also seit rund 35 Jahren. Die Parteien haben ihre Stellung in ihren Parteiprogrammen offen dargelegt, ebenso die wichtigsten Interessenverbände. Nur eine Diskussion über eine konkrete Botschaft mit den darin aufgeführten Vor- und Nachteilen kann unseres Erachtens ein klares Ergebnis erbringen. Ein Vernehmlassungsverfahren nimmt uns letztlich den Entscheid über ein Ja oder über ein Nein nicht ab. Wir erachten dieses Vernehmlassungsverfahren als einen unnötigen, ja unmöglichen Vorgang.

2. Unserer Ansicht nach haben nun Bundesrat und Parlament als verfassungsmässige Organe nicht nur Farbe zu bekennen, sondern auch Verantwortung in dieser Frage zu übernehmen.

3. Unseres Erachtens ist die Angelegenheit spruchreif. 1977, im dritten UNO-Bericht, hat der Bundesrat dargelegt, er hätte das Departement für auswärtige Angelegenheiten mit der Ausarbeitung der Botschaft beauftragt, die uns dann noch im Laufe der gegenwärtigen Legislaturperiode vorgelegt werde. Wir glauben, dass ein Vernehmlassungsverfahren eher den Vorgang einleiten soll, dass man irgendwie den Puls beim Volk fühlt; letztlich kommt es aber einem Griff in die politische Trickkiste gleich, womit man dann den Abstimmungsentscheid auf eine unmögliche Art und Weise verschieben kann.

4. Ich glaube, auch wir haben nun Mut zu bekennen. Wir haben das Risiko eines negativen Volksentscheides einzugehen und dürfen diese Angelegenheit nicht durch ein Vernehmlassungsverfahren noch während Jahren vor uns herschieben.

Das sind die Gründe, warum die CVP-Fraktion das Vernehmlassungsverfahren ablehnt.

Barchi: Im Gegensatz zu meinem verehrten Fraktionskollegen und Fraktionssprecher Cevey kann ich der Motion der liberalen Fraktion gar nicht beipflichten. Eine Vernehmlassung der Kantone, der politischen Parteien und der interessierten Organisationen würde lediglich einen Verzögerungseffekt zur Folge haben. Ueber die Frage, ob eine Verzögerung zweckmässig sei, kann man in guten Treuen geteilter Meinung sein. Das gebe ich ohne weiteres zu. Es wäre im übrigen viel besser gewesen, wenn Herr Gautier «sans gêne» zugestanden hätte, dass sein Ziel die Verzögerung ist. Die grundsätzlich massgebenden Fragen, die sich stellen, um den politischen Wert der Motion der liberalen Fraktion zu würdigen, sind anderer Natur. Zum ersten muss man sich fragen: Ist eine Vernehmlassung sachlich gerechtfertigt? Und zum zweiten: Kann eine Vernehmlassung politisch ergiebig, aussagekräftig sein? Alle Umstände veranlassen mich zu behaupten, dass beide Fragen negativ zu beantworten sind. Ich beschränke mich auf einige wenige Ueberlegungen.

Die von Herrn Kollege Gautier vorgeschlagene Vernehmlassung würde höchstens einige Regierungsräte, einige Kantonsbeamte sowie die Präsidien und Sekretariate verschiedener Organisationen involvieren. In Klammern möchte ich Herrn Gautier folgendes entgegenhalten: Machen Sie sich Illusionen, dass die kantonalen Regierungen eine gute, eine aussagekräftige Meinungsforschung durchführen können? Ich bin der Ueberzeugung, dass dies unmöglich wäre. Eine Vernehmlassung würde kaum die Informationslücke in der Öffentlichkeit schliessen. Wie die «Neue Zürcher Zeitung» am 1. November 1980 sehr treffend geschrieben hat, ist und bleibt der Abstimmungskampf selber das unersetzliche Mittel für die Information und für eine ernsthafte Meinungsbildung in den breitesten Schichten der Öffentlichkeit. Eine Vernehmlassung kann übrigens unmöglich gültige Hinweise über den günstigsten Zeit-

punkt für die Vorlage liefern. Die Wahl des günstigen Zeitpunktes für die Vorlage gehört zu den Führungsaufgaben der Regierung und zur Entscheidungsgewalt des Parlamentes. Eine Vernehmlassung, nachdem bereits drei Berichte vorliegen, ist keine echte Führungs- und Entscheidungshilfe. Sie könnte nur eine unnötige Alibiübung werden, was eher zu einer grösseren Verwirrung und zu Missmut als zu mehr Klarheit führen könnte. Jeder von uns ist sich dessen bewusst, dass der UNO-Beitritt sowohl Vorteile als auch Nachteile bringen kann. Die Botschaft und nicht eine Vernehmlassung, die keinen wirklichen Aussagegewert haben kann, wird und muss die notwendige Klarstellung über die Vor- und Nachteile des UNO-Beitritts und über die sogenannte Verträglichkeit unserer Neutralitätspolitik mit der UNO-Mitgliedschaft bringen! Aus allen diesen Gründen empfehle ich Ihnen, die Motion der liberalen Fraktion abzulehnen.

Pini: Devo associare la mia posizione a quella che il collega di deputazione, on. Barchi, ha testé espresso, ritenendo che un'ulteriore battuta d'arresto da parte del governo, con il consenso del Parlamento, nel prendere una posizione chiara nei confronti della problematica dell'ONU, per quanto concerne la nostra adesione, sarebbe oggi un errore. Sarebbe un errore perché l'opinione pubblica, a mio modo di vedere, è più informata sul problema dell'ONU, delle sue attività e delle implicazioni che quest'ultime hanno nel quadro della politica e dell'economia del paese di quanto noi possiamo immaginarci, o di quanto noi vorremmo far credere o pensare. Basti ricordare che questo paese osserva, da 35 anni a questa parte, un'organizzazione internazionale, la massima e la più importante del mondo, non certo con gli occhi bendati e nemmeno con le orecchie turate perché, se è sulla sua soglia, in una posizione d'attesa, è nel contempo anche impegnato a ricevere, quando l'interesse è chiaro e definito, le partecipazioni che dall'ONU possono anche essere offerte alla Svizzera. E l'opinione pubblica, soprattutto in questi anni in cui l'informazione radiofonica e televisiva si è potenziata, ha avuto modo di farsi un'idea, di farsi un giudizio sugli aspetti positivi e sugli aspetti negativi di un'eventuale adesione della Svizzera all'Organizzazione delle Nazioni Unite. Il collega Cevey ha detto: è dal 1972 che si preannuncia la presentazione del messaggio governativo. Io non voglio ritornare a otto anni or sono; mi basta rilevare alla vostra attenzione il 1977; tra dicembre e gennaio di quell'anno, il Consiglio nazionale si è espresso positivamente, chiedendo al Governo di presentare alla sua attenzione un messaggio in termini brevi, per poter esprimersi sull'adesione o meno del paese all'Organizzazione delle Nazioni Unite. A tre anni di distanza io ritengo, onorevoli Colleghi, che per la serietà dei nostri atti dovremmo essere conseguenti a questa decisione, rompere questo attendismo che non ritengo nemmeno politicamente giustificato, pur sapendo, ben inteso, che qualora il paese dovesse esprimersi in questo momento, il risultato sarebbe ovviamente negativo. Ma se noi continuiamo a pensare che ci troviamo di fronte più ai no che ai sì, in una votazione popolare, da questo emiciclo arrischierebbero di trovarci fra dieci anni a chiederci se è necessario o meno che il messaggio del governo diventi materia, tema di discussione nel quadro dell'opinione pubblica, daccché è attraverso il messaggio del governo che noi potremo far penetrare meglio la consultazione che è stata chiesta dal gruppo liberale, al di fuori dal cerchio degli esperti, in modo molto più aderente alle istanze, alle udienze e anche alle attese politiche del popolo svizzero. Per questi motivi, onorevoli Colleghi, sono per interrompere questo attendismo. Un giornalista autorevole di questa tribuna scriveva questa mattina: «L'idée d'une nouvelle consultation ressemble à s'y méprendre à un non qui n'ose pas dire son nom.» Assomiglia, questa idea del rinvio, a un no che non osa dire il suo nome. Noi dobbiamo, onorevoli Colleghi, osare dire la nostra opinione e questa opi-

nione responsabilmente non la possiamo dire se non attraverso un discorso costruttivo che a sua volta non può avvenire senza il riferimento del messaggio del governo. Per queste considerazioni, onorevole Signor Presidente del Consiglio, onorevoli Colleghi, respingo personalmente la mozione del gruppo liberale.

Frau Morf: Gestern habe ich die Debatte zu diesen Motionen im Ständerat verfolgt. Es war daraus klar zu sehen: wer gegen den UNO-Beitritt war, war für die Vernehmlassungsmotionen. Und wie heute hier, war gestern dort ebenso klar zu sehen: die Motionen sind nichts anderes als ein Verzögerungsmanöver gegen einen möglichen UNO-Beitritt unseres Landes.

Grundsätzlich ist zu den Motionen festzustellen: Ein Vernehmlassungsverfahren ist ein Instrument, das bei Gesetzesberatungen eingesetzt wird. Ein UNO-Beitritt ist ein hochpolitischer Ja- oder Nein-Entscheid, und der gehört jetzt vors Volk, nicht in die Vernehmlassung! Man kann sich sogar fragen, ob ein Vernehmlassungsverfahren in diesem Fall nicht sogar als Missbrauch dieses Instruments, zumindest als Leerlauf bezeichnet werden muss! Im Ständerat habe ich sogar das Wort Schindluderei fallen hören. Ausserdem muss man sich fragen: Warum hat die liberale Fraktion, hat Herr Reymond die Forderung nach einem solchen überflüssigen Vernehmlassungsverfahren eigentlich nicht bereits bei der Richtliniendebatte angemeldet? Damals haben wir ja auch darüber gesprochen.

Jene Argumente im Ständerat für die Vernehmlassung waren bezeichnenderweise stets garniert mit den üblichen, längst widerlegten Clichés wie «Wir haben den UNO-Beitritt ja gar nicht nötig, es ist uns bisher doch auch so ganz gut gegangen» oder «Ein negativer Entscheid könnte dem Image der Schweiz im Ausland schaden – also warten wir noch ein wenig». Jene merkwürdigen Aussenpolitiker mit ihren abenteuerlichen Folgerungen, die ich bei einigen UNO-Diskussionen schon erlebt habe, sollten endlich zur Kenntnis nehmen, dass die politische Realität ganz anders aussieht. Wir fahren als Nichtmitglied der UNO, als einziger Staat, der bisher freiwillig auf die Mitgliedschaft verzichtet hat, nicht etwa gut, sondern wir fahren immer schlechter! Wir haben an der UNO zurzeit Beobachterstatus, wie zum Beispiel die PLO und andere vergleichbare Organisationen; und wenn es ums Mitarbeiten, ums Mitreden in gewissen Gremien geht, wo wir bisher akzeptiert waren, dann stellt sich für viele, die früher ohne weiteres die Schweiz zugelassen haben, offenbar immer häufiger die Frage, ob man nicht besser auf die Mitarbeit unseres Landes verzichten sollte, weil ja sonst andere Organisationen mit Beobachterstatus auch ein solches Recht anmelden würden. Wir sitzen also durchaus nicht auf einem Logenplatz, wie von macher Seite oft genug dargestellt wird, wir sitzen bereits ganz unten am Katzentischchen; im Wirtschaftsrat und im Sozialrat zum Beispiel, die beide sehr wichtige Gremien für uns wären, sind wir nicht dabei. Wie sollte man da nach einer negativen Abstimmung noch Angst haben für unser Image? Man würde sie in den meisten Staaten sehr gelassen zur Kenntnis nehmen und allenfalls kommentieren: «Sie sind halt etwas kurlig, diese Schweizer», und wir könnten in einem solchen Fall sogar daran erinnern, dass in anderen Staaten im allgemeinen das Volk weder über den UNO-Beitritt noch zu anderen wichtigen Fragen jeweils Stellung nehmen konnte. Dann wäre die Kirche ja wieder im Dorf, und unser Image, zum mindesten in dieser Beziehung, wäre gerettet!

Ich möchte Sie also sehr bitten, die Abstimmung über den UNO-Beitritt nicht weiter hinauszuzögern, ganz gleich, ob sie nun ein Ja oder ein Nein bringen wird – das müssen wir dann akzeptieren! Daher bitte ich Sie, die beiden Motionen, welche den Entscheid nur verzögern wollen, abzulehnen!

Ott: Es liegt mir fern, all denen, die jetzt für diese Motion sind, ein Verzögerungsmanöver zu unterstellen. Ich wende

mich darum an diejenigen Befürworter des UNO-Beitritts im Saale, die sich jetzt fragen, ob man nicht im Interesse des UNO-Beitritts diese Motion unterstützen sollte, einfach aus dem ureidgenössischen Grundsatz heraus: «Me mues halt rede mitenand.» Dieser Grundsatz der schweizerischen Konkordanz- und Vernehmlassungsdemokratie ist übrigens auch das Grundprinzip der UNO. Die UNO beruht im Grunde auf nichts anderem! Kürzlich hat ein hoher Funktionär, der seit über 30 Jahren der Weltorganisation dient, geschrieben: «Ich darf gar nicht daran denken, was die Welt heute wäre, wenn während der letzten 30 Jahre der Atombomben, der Bevölkerungsexplosion usw. die Nationen nicht einen Platz gehabt hätten, um zusammenzukommen und miteinander zu reden. Wir hätten in dieser Zeitperiode mindestens zwei Weltkriege gehabt.»

Ich habe in der letzten Session von dieser Stelle den Bundesrat angefragt, ob, wie vorgesehen, noch in dieser Legislaturperiode im Prinzip über den UNO-Beitritt abgestimmt werden kann, und ich habe eine erfreulich eindeutige Antwort erhalten. Wenige Tage später fand ich mich selber wieder in New York, für kurze Zeit, in der Atmosphäre der UNO. Es war mein zweiter UNO-Besuch, und unsere dortige Beobachtermission, mit Botschafter Marcuard an der Spitze, tat alles, um mich Laien etwas von dem verstehen zu lassen, was auf dieser Plattform vorgeht. Ich möchte unserer UNO-Mission dafür einmal an dieser Stelle herzlich danken, dass sie uns Parlamentarier so aufnimmt. Ein solcher UNO-Besuch ist ein wesentliches Erlebnis; und es wäre eigentlich zu wünschen, dass möglichst viele von uns Parlamentariern die Gelegenheit nützen, indem sie an Ort und Stelle einmal einen Augenschein nehmen, um diese neue, für uns recht fremde Dimension aus eigener Anschauung kennenzulernen. Die Beschäftigung mit der UNO bringt uns in eine neue Dimension politischen Denkens, politischen Vorstellungsvermögens, die uns Schweizern im Durchschnitt bis jetzt noch wenig vertraut ist. Man kommt in ein anderes Klima, und auch das eigene politische Selbstverständnis wird dadurch verändert.

Ich hatte vor einigen Jahren bei meinem ersten Besuch dort Gelegenheit, mit dem stellvertretenden bundesdeutschen UNO-Botschafter zu sprechen. Die Bundesrepublik war damals kurz zuvor aus dem Beobachterstatus in den Status eines Vollmitgliedes übergetreten. Der deutsche Diplomat sagte mir: «Das ist ein riesiger Unterschied. Vorher, als Beobachter, mussten wir antichambrieren, wenn irgend etwas unsere Interessen betraf. Jetzt kommt man zu uns, wir werden um unsere Unterstützung, um unsere Stimme, um unseren Rat gebeten. Wir sind nicht mehr nur für uns selbst, wir sind mit für das Ganze verantwortlich.» Das ist ein gewaltiger Szenenwechsel.

Darum möchte ich den Befürwortern dieser Motion jetzt sagen: Ihre Absicht ist gut, aber in diesem speziellen Fall verfehlt sie ihren Zweck. Denn in unserem Land gibt es im Durchschnitt sehr wenig Information über die UNO aus eigener Anschauung oder aus direkter Beschäftigung mit der Sache. Es gibt aber auf der anderen Seite in unserem Land sehr viele Vorurteile über die UNO, und zwar vorwiegend negative: Die UNO ist eine Schwatzbude, ein völlig ineffizienter riesiger bürokratischer Apparat, ein Gremium, wo eine Mehrheit von inkompetenten, noch unreifen Nationen das grosse Sagen habe, usw.

Das sind die bestehenden negativen Vorurteile. Aus diesem Grunde würde eine Vernehmlassung im jetzigen Zeitpunkt kaum wertvolle Informationen für den Bundesrat zutage fördern. Sie würde aber dazu dienen, bestehende Vorurteile zu verfestigen. Wenn sich dann ein Kanton oder eine Partei oder ein sogenannter interessierter Kreis einmal festgelegt hat und eine Vernehmlassung durch zwei Personen oder ein kleines Gremium ausgearbeitet und diese verabschiedet hat, dann kommt das in die Zeitung, und dann ist man festgelegt und kann nachher seine Meinung nicht mehr so leicht ändern. Die wirkliche Information, die das Volk braucht, ist dann um so schwieriger zu vermitteln.

Ich glaube demgegenüber, wir dürfen hier ein grosses Vertrauen zum Schweizervolk haben und seinen politisch führenden und meinungsbildenden Gremien. Wenn die wirkliche Information über die UNO einmal durchkommt und der Zeitpunkt des Entscheides feststeht, dann wird man sich in eingehender Diskussion ein gesundes, wohl- abgewogenes Urteil bilden können, zumal, wenn der ganze Bundesrat dann vors Volk tritt und für diese Sache einsteht. Darum – meine ich – sollen wir dem Bundesrat grünes Licht geben und die Motion, trotz ihrer guten Absicht, ablehnen.

M. Frey-Neuchâtel: C'est Willy Brandt, alors chancelier de la République fédérale allemande, qui aurait répondu à un député du Bundestag qui lui demandait la création d'un quelconque office d'information et de consultation: «Abonnez-vous à la *Neue Zürcher Zeitung*, vous en saurez tout autant et ça coûtera moins cher au pays!» C'est la même réponse que je voudrais opposer au groupe libéral. Que pourrait nous apporter une procédure de consultation? Une nouvelle perte de temps essentiellement. J'observe tout d'abord que notre conseil ne gagnerait pas en crédibilité, lui qui priait le Conseil fédéral, lors de la session d'hiver 1977, de présenter un message dans les meilleurs délais possibles. J'observe ensuite que, d'une manière générale, la procédure de consultation est un moyen de démocratiser la prise de décision. En l'occurrence, l'effet pourrait être inverse. Quelle serait l'attitude du Conseil fédéral si la consultation faisait apparaître une majorité de «non» à l'adhésion de la Suisse à l'ONU? Le Conseil fédéral pourrait-il sans autre saisir les Chambres d'un message? Le Conseil fédéral pourrait-il suivre, sans autre, le cours normal de la procédure; pourrait-il faire fi de la majorité des avis exprimés? Je ne le crois pas. Le dossier serait alors refermé pour une durée indéterminée sans que le peuple ait pu s'exprimer. Le processus démocratique serait enrayé et l'image de la Suisse à l'étranger en souffrirait. Il faut donc en finir avec cette valse-hésitation, le moment est venu d'en découdre devant le Parlement et devant le peuple.

Comme adversaire déterminé de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, j'ai envie de dire ici, «dans les meilleurs délais possibles», les raisons de mon refus. Je voterai donc contre la motion libérale.

M. Felber: Je suis prêt à comprendre, avec beaucoup de nos collègues, une des raisons qui a suscité le dépôt de la motion libérale. C'est effectivement le manque d'information sérieuse, complète, profonde du peuple suisse en général, voire d'une majorité des parlementaires. Je constate en effet que nous avons déjà eu à discuter de trois rapports du Conseil fédéral, qui ont suscité trois importants débats, et pourtant cela n'a pas suffi à être considéré comme une information suffisante pour notre pays. Nous allons bien sûr avoir, et c'est cela qui me paraît déterminant, un très large débat à propos du message du Conseil fédéral pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Alors, je me pose la question de savoir pourquoi demander aujourd'hui une procédure de consultation? En effet, s'il s'agit de déterminer l'opportunité de poser la question au peuple suisse, je me permets de rappeler que même après la décision des Chambres fédérales, et si cette décision devait être positive, le Conseil fédéral a encore la possibilité de décider librement du moment où il va soumettre la question à la population de notre pays. D'autre part, tous les éléments positifs ou négatifs décelables dans les cantons suisses peuvent l'être par les parlementaires ici présents qui, sans doute, ont suffisamment de contact avec la population du canton d'où ils proviennent pour pouvoir exprimer les craintes, les relativités et tous les problèmes qui sont posés au niveau de la population et de l'électorat. Les gouvernements cantonaux consultés dans cette matière ne peuvent en effet pas faire autre chose que, comme l'a fait la commission spéciale ainsi que le Conseil fédéral et le Parlement

lui-même, constater l'intérêt réel pour la Suisse d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies, mais ces gouvernements ne peuvent pas s'engager au nom de leur population. Ils ne pourraient faire, encore une fois, que ce que nous faisons tous, c'est simplement constater que l'information n'a pas traversé, que le peuple suisse doit être informé. Cela nous le constatons, nous le souhaitons et nous sommes prêts à engager le débat même avec mon collègue, M. Frey. C'est pourquoi je vous propose moi aussi, avec mon groupe, de rejeter la motion libérale qui nous paraît inutile en l'occurrence.

Fischer-Bern: Ich möchte meinen Standpunkt am Anfang fixieren. Ich bin Gegner des UNO-Beitrittes und lehne die Motion der Liberalen Partei, trotz der Freundschaft, die mich mit diesen Herren verbindet, ab.

Wir haben vor drei Jahren, in der Wintersession 1977, eingehend über die Materie diskutiert. Damals ging es nur darum, wie dringend die Frage zu behandeln sei. Es lag ein Antrag von Herrn Arthur Schmid vor, wonach man im Jahre 1980 die Abstimmung durchführen solle. Wir hätten sie also jetzt bereits hinter uns. Die Kommission hat dort – ich glaube, sie war einstimmig – den Antrag gestellt, nicht nur zustimmend vom Bericht Kenntnis zu nehmen, sondern auch gleichzeitig den Bundesrat zu mahnen, auf den nächstmöglich geeigneten Zeitpunkt hin die Abstimmung festzulegen. Der Kommissionsreferent, Herr Kollege Walther Hofer, hat damals ausdrücklich erklärt, dass man mit diesem Zusatz den Bundesrat auffordern wolle, sich etwas mit dieser Abstimmung zu beeilen. Nun sind drei Jahre verstrichen, und man spürt heute nicht mehr viel von jener Euphorie.

Ich bin aber der Ueberzeugung, dass sich gegenüber dem Jahre 1977 praktisch nichts geändert hat. Die UNO ist weder besser noch schlechter, als sie es damals gewesen ist, und innenpolitisch ist bezüglich des UNO-Beitrittes auch nicht viel gegangen, abgesehen davon, dass man sich behördlicherseits wacker Mühe gibt, die Jugend zu indoktrinieren. Ich könnte Ihnen da einige Beispiele bringen.

Das, was die Liberale Partei möchte, ist im Grunde genommen nichts anderes als ein Verzögerungsmanöver. Ich glaube persönlich, dass es nur zwei Wege gibt: Entweder legen wir die Geschichte *ad acta*. Wir können dann, wenn der Bundesrat uns seine Botschaft vorlegt, beschliessen, dass die Sache vorläufig nicht weiter verfolgt wird. Oder aber wir lassen der Sache den Lauf und bringen die Vorlage vor das Volk, und dann soll der Souverän, der ja hier immer angesprochen wird, entscheiden. Aber was jetzt mit dem Vernehmlassungsverfahren beabsichtigt wird, um noch ein, zwei oder drei Jahre Zeit zu gewinnen, ist abzulehnen.

Was soll die Regierung eines Kantons sagen, wie der Kanton X sich zu diesem UNO-Beitritt stellt? Das kann nur der Souverän selbst tun. Ich bin also der Meinung, dass diese Verzögerung, dieses nicht schöne Prozedere, dass man da jetzt probiert, um wieder einige Jahre zu gewinnen, abgelehnt werden sollte. Damit würden wir nämlich vor dem Volk nur einen schlechten Eindruck machen. Man darf nicht immer sagen, es müsse jetzt vorwärtsgehen, und dann plötzlich, wenn der Termin näherrückt, Angst bekommen.

Zum Schluss möchte ich meinem Freund Gautier noch vorlesen, was er am 1. Dezember 1977 als Kommissionsreferent welscher Zunge am Schluss eines beachtenswerten Votums gesagt hat: «En conclusion, il nous faut manifester clairement notre volonté d'adhérer à terme à l'organisation des Nations Unies et nous donner les moyens de cette politique, grâce à l'information et à notre engagement.» In jenem Moment war von einem Vernehmlassungsverfahren keine Rede, und ich glaube nicht, dass es drei Jahre später sinnvoll wäre, nun noch ein solches durchzuführen.

Aus diesen Gründen empfehle ich Ihnen, die Motion abzulehnen, gleich wie dies der Ständerat bereits gestern getan hat.

M. Duboule: M'exprimant ici à titre personnel, je tiens à vous dire ma perplexité quant à l'attitude à adopter. Je pense que ce débat est le type même du faux débat. Dans cette affaire, le Parlement est tout aussi responsable que le gouvernement, car c'est le Parlement qui a invité le Conseil fédéral, à la fin de 1977, à présenter un message sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU dans les meilleurs délais possibles. Il est dommage que le débat de ce jour porte sur une question de forme et non sur le fond. J'aurais préféré que l'on dise carrément que l'on craint un vote négatif du peuple et que, dès lors, le moment n'est pas opportun pour présenter un tel message. Malheureusement, aujourd'hui, les idées exprimées sous-entendent des arrière-pensées. C'est ainsi que ceux d'entre nous qui sont opposés à l'entrée de la Suisse à l'ONU se trouvent tout aussi bien dans le camp des partisans et dans celui des adversaires de la motion du groupe libéral. De même, il y a des partisans de l'entrée de la Suisse à l'ONU qui se trouvent également dans le groupe libéral. Une telle situation n'est pas heureuse et ne contribue pas à la clarté du débat. La procédure de consultation est certes intéressante. Mais on se fait des illusions sur la portée des réponses qui seront apportées, car si normalement l'information va de bas en haut, dans le cas particulier de la question de l'ONU, je pense qu'elle va de haut en bas. Alors, il est peut-être intéressant d'enregistrer ces réponses. Je dirai qu'une seule sera importante — si vous me le permettez comme Genevois — ce sera celle du gouvernement genevois qui, lui, a effectivement une connaissance particulière, spéciale, du problème. Je tiens à vous dire que, de toute façon, le gouvernement genevois donnera son avis.

Alors, ne pensez-vous pas qu'en l'état de la situation, il convient de faire confiance au Conseil fédéral en lui laissant présenter son message au moment qu'il jugera le mieux approprié, quitte à ce que les commissions parlementaires, au moment où elles seront saisies du projet, décident, elles, de demander une consultation des gouvernements cantonaux, des partis politiques et des milieux intéressés. Telle est l'observation que je présente aujourd'hui, ce qui m'oblige à rejeter la motion de mon excellent collègue Gautier, non parce que je diffère de lui sur le fond du problème, mais simplement parce que l'objet en cause est trop important pour être esquivé par des artifices de procédure.

Müller-Bern: Sicher ist eine Feststellung der liberalen Fraktion in der Begründung ihrer Motion richtig: dass die Bevölkerung noch nicht genügend über die Probleme des Beitritts zur UNO aufgeklärt ist, obwohl diejenigen, die sich orientieren wollten, nicht nur die «Neue Zürcher Zeitung» lesen konnten, sondern auch die verschiedenen Berichte, die der Bundesrat herausgegeben hat. Ich bewundere aber den kindlichen Glauben der liberalen Fraktion, dass mit einem Vernehmlassungsverfahren der Informationsstand der Bevölkerung gehoben werden könnte. Die meisten von uns wissen doch, wie solche Vernehmlassungsverfahren vor sich gehen: Ein Abteilungschef orientiert den zuständigen Departementschef im Kanton oder präpariert ihm eine Antwort, die dann mit oder ohne Diskussion genehmigt wird. In den Wirtschaftsorganisationen verfasst ein Sekretär den Entwurf einer Vernehmlassung, der ebenfalls meist glatt über die Bühne geht. Von einer Information der Bevölkerung durch ein Vernehmlassungsverfahren kann aber keine Rede sein.

Ich finde es auch leicht lächerlich, in der Begründung der liberalen Fraktion anzudeuten, dass eventuell die Bundesversammlung eine Botschaft über den Beitritt zur UNO zurückweisen könnte, was eine Katastrophe bedeuten würde. Die Bundesversammlung hat den Bundesrat im Dezember 1977 gedrängt — Herr Otto Fischer hat das soeben auch erwähnt —, die Sache dem Parlament im nächstmöglichen geeigneten Zeitpunkt zu unterbreiten. Wie sich der Stimmbürger zum UNO-Beitritt stellt, kann man erst erfahren, wenn man ihm diese Frage zum Entscheid vorlegt, und die Information wird dann richtig einsetzen, wenn

die Botschaft, die übrigens bereits weitgehend vorbereitet ist, an die eidgenössischen Räte gelangt ist, wenn die Diskussion in beiden Kammern erfolgt und wenn die Auseinandersetzung im Vorfeld der Volksabstimmung beginnt.

Ich freue mich, dass Otto Fischer diese Motion ebenfalls ablehnt und keine Angst hat vor dem Volk. Ich habe auch keine Angst vor dem Volk, obwohl ich in der Frage des UNO-Beitritts einen gegenüber Herrn Otto Fischer gegenläufigen Standpunkt einnehme. Machen wir also einmal vorwärts, denn unsere Situation in der UNO wird immer prekärer. Wir haben dort weniger zu sagen als die PLO. Ich bin somit ausnahmsweise einmal voll und ganz mit der Haltung des Bundesrates einverstanden.

M. Gloor: Si je me suis prononcé en faveur de la proposition de notre collègue Gautier visant à l'ouverture de la discussion, c'est parce que j'estime que cette question est importante et je tiens à rendre hommage à notre collègue Otto Fischer, de Berne, pour sa franchise. Il a au moins annoncé la couleur et n'a pas fait mystère de sa position quant au fond du problème. Une telle attitude présente parfois quelques inconvénients, mais elle présente aussi, je dois le dire, de solides avantages.

Pourquoi suis-je en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies? Il y a deux ans, j'ai eu l'occasion d'exposer le problème devant un groupe féminin à Chexbres et j'ai été frappé par les questions qu'avaient posées certaines de ses membres, qui appartenaient les uns à l'industrie, les autres au corps médical. Leurs questions reflétaient la crainte qu'elles éprouvaient de voir la Suisse devancée, tant dans le domaine médical que dans le domaine industriel, parce qu'elle s'était jusqu'à présent tenue à l'écart de l'ONU et ne participait pas aux travaux des commissions qui délibèrent sur l'évolution de la science et de la médecine. C'est là une lacune extrêmement grave et si nous entrons dans les vus de ceux qui s'opposent à l'adhésion de la Suisse à l'ONU, il est à craindre que le corps électoral ne se décourage. Je crains surtout que le problème de notre entrée à l'ONU ne finisse par subir un certain pourrissement. Il faut convenir que le problème se pose d'une manière très franche depuis longtemps. Il y a des dizaines d'années que les mass media, en particulier la presse, en parlent. Il faut laisser le Conseil fédéral déposer son message en temps opportun.

Pour conclure, je dirai que, pour moi aussi, c'est un plaisir de faire confiance à M. le chef du Département des affaires étrangères.

Linder: Sie haben es gehört: Es geht hier nicht um die Frage des Ja oder Nein zum UNO-Beitritt; und ich spreche auch nicht darüber, ohne dass ich ein «mystère» daraus machen möchte. Es geht unter anderem darum, dass die Kantone das Recht haben, zu dieser wichtigen Frage einer UNO-Mitgliedschaft angehört zu werden.

Die Eidgenossenschaft besteht immer noch aus 26 souveränen Kantonen; sie ist ein Bundesstaat. Ich würde meinen, es wäre eine Missachtung der Kantone, wenn dieser Bundesstaat sich anschickte, die Kantone in die UNO zu führen, ohne sie anzuhören. Ich glaube, es gehört auch zu unserem System, dass zu einem solch wichtigen Schritt die Kantone und ihre Regierungen zum Wort kommen und angehört werden. Die Ansicht der Kantone ist nicht einfach bekannt. Es hat ein Redner heute gesagt: «Wir kennen die Ansicht der Kantone.» Ich möchte das bestreiten. Wenn sie vor einigen Jahren vielleicht bekannt gewesen war, so hat sich in der Zwischenzeit einiges ergeben und hat sich die Weltgeschichte entwickelt. Das Bild, das die UNO im positiven oder negativen Sinn von sich gegeben hat, hat sich auch verändert. Ich möchte also nicht meinen, die Kantone und ihre Regierungen seien heute auf dem genau gleichen Standpunkt, den sie vor drei oder vier Jahren eingenommen haben. Es geht nicht — und ich möchte mich gegen die verschiedenen Vorwürfe verwahren, die aus Ihrem Rat heute auf die liberale Fraktion eingepresselt sind — um eine schnöde Verzögerung oder um einen Griff in die Trickkiste oder um eine Schindluderei.

Es geht uns wirklich darum, in dieser wichtigen Frage mitzuhelfen, dass diese Volksabstimmung optimal vorbereitet wird. Zu dieser optimalen Vorbereitung gehört auch, dass jeder Bürger eines jeden Kantons weiss, was sein Kanton, seine Regierung zu diesem Thema heute findet und nicht vor vier Jahren gefunden hat. Die Verzögerung, die eine solche Befragung der Kantone mit sich bringen kann, ist auch nicht eine Verzögerung um Jahre. Ich glaube, dieses Verfahren kann relativ rasch durchgeführt werden. Es dreht sich also nicht darum, die Frage dem Volk jahrelang vorzuenthalten, sondern es geht tatsächlich um unsere Sorge der optimalen Information und Instruktion unserer Bevölkerung, die am Schluss einmal ja oder nein sagen muss. Wenn dabei noch dem Mitspracherecht der Kantone Rechnung getragen wird, dann tun wir wohl etwas Gutes.

Ich möchte Ihnen empfehlen, der Motion zuzustimmen.

M. Aubert, conseiller fédéral: J'ai la conviction que l'opinion de chacun est faite depuis longtemps. Aussi je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

M. Gautier reproche au Conseil fédéral d'avoir répondu «avec désinvolture» à la République et canton de Genève. Que dire alors de l'abstention et du vote négatif des deux représentants du même canton au Conseil des Etats lors de la votation d'hier!

Vous avez dit encore, M. Gautier, que le Conseil fédéral s'engage «tête baissée» dans cette affaire. Je rappelle les trois rapports de 1969, 1971 et 1977 qui ont été longuement discutés dans cette enceinte. J'aimerais aussi qu'on tienne compte de l'existence de la «commission consultative», dont on fait bien peu de cas ici, qui était composée de 50 personnalités suisses, dont, en particulier, les parlementaires libéraux Jean-François Aubert, qui était alors conseiller national, M. Peter Dürrenmatt, qui était président du groupe libéral-démocratique, de M. Olivier Reverdin, conseiller aux Etats, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Permettez-moi de vous donner lecture d'un court passage de ce message, à la page 5, afin que vous sachiez que cette commission a travaillé sérieusement: «La commission a été composée de façon que toutes les parties du pays et toutes les couches de la population y soient équitablement représentées. Tous les groupes parlementaires le sont soit par leur président, soit par d'autres membres dirigeants. Le Tribunal fédéral et le Haut-commandement de l'Armée ont chacun deux représentants. Les associations faïtières de l'économie ont presque toutes délégué leur président. Plusieurs professeurs d'université ont apporté leur collaboration, de même que les représentants de nombreuses associations qui portent un intérêt particulier à la politique étrangère de la Suisse, telles que la Commission nationale pour l'UNESCO, l'Association suisse de politique étrangère de la Suisse et la section suisse de l'Union européenne et le Comité international de la Croix-Rouge. Les organisations féminines nationales et des cercles de jeunes citoyens intéressés à la politique sont également représentés au sein de la commission par des membres éminents de leur mouvement.» Voilà qui a donné lieu à des travaux de cette commission dont je vous montre ici la collection des procès-verbaux. Voilà le travail exécuté par cette commission consultative, je peux vous assurer qu'il a été fait sérieusement.

C'est à la suite de cet avis de la commission consultative, qui s'est déclarée favorable à l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport final de 1975, que le Conseil fédéral a saisi les Chambres fédérales de son dernier rapport du 29 juin 1977 qui vous a été soumis. Un troisième long débat parlementaire s'est engagé au cours duquel chacun a pu se prononcer. Votre conseil assorti son adhésion à ce rapport d'un vœu à savoir que le message soit déposé «dans les meilleurs délais possibles». Par cette formule, M. Graber, conseiller fédéral, répondait à une proposition émise par M. Arthur Schmid, conseiller national, qui demandait que la votation ait lieu

en 1980 au plus tard. Or le Conseil fédéral ne voulait pas se lier par une date aussi précise.

Les Chambres fédérales ensuite ont pris acte de la priorité donnée dans les Grandes lignes du Conseil fédéral selon laquelle l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies est l'un des deux points forts de la législature dans le domaine de la politique extérieure. Vous avez pris acte de ce choix, sans le contester.

On nous pose ensuite la question d'une consultation; mais quel genre de consultation? Je reprendrai ici une des questions posées par M. Barchi, qui me paraît résumer parfaitement la situation. Une telle procédure est-elle justifiée et peut-elle déboucher sur une solution? A-t-elle une utilité quelconque? Qu'allez-vous remettre aux cantons pour les consulter? Qu'auront à dire les cantons, et d'abord qu'est-ce que les cantons? Sera-ce le Conseil d'Etat? Seront-ce, comme on l'a dit, les conseillers d'Etat ou de hauts fonctionnaires, ou encore le chancelier, qui répondront? Sera-ce une consultation? Le canton sera-t-il autorisé à engager son peuple? Nous ne le pensons pas. Plusieurs d'entre vous ont déjà répondu à cette question. Je me permets de rappeler, d'autre part, que les directives du Conseil fédéral du 6 mai 1970 concernant la «procédure préliminaire en matière de législation» ne prévoient pas le cas de consultation sur les moyens de renseigner l'opinion publique et sur le moment propice d'une votation populaire, qui relève de la compétence du Conseil fédéral.

J'aimerais revenir maintenant sur une déclaration faite par M. Cevey, lorsqu'il dit: «Nous ne voulons pas d'une consultation immédiate.» Cette consultation immédiate du peuple suisse est absolument impossible. En exécution du mandat que vous avez donné au Conseil fédéral, celui-ci a invité le Département fédéral des Affaires étrangères, en mars 1979, à rédiger un message. Ce message est actuellement en voie de rédaction. Il devra suivre encore un long cheminement. Il est actuellement à l'étude dans les divers services de notre département. Ensuite, il sera soumis à la consultation interdépartementale; il devra circuler dans tous les départements. Puis il sera soumis à la délégation du Conseil fédéral en matière d'affaires étrangères. Je la préside. Elle comprend également les conseillers fédéraux Furgler et Honegger. Ce projet de message sera soumis ensuite au Conseil fédéral et, enfin, au Parlement. Vous aurez l'occasion, dans les séances de commissions, de demander toutes les précisions voulues; vous aurez aussi la possibilité de procéder à de auditions qui vous permettraient de connaître l'avis des cantons ou des milieux économiques. Vous serez maîtres de cette procédure, vous aurez toute latitude d'agir. On m'a prêté l'intention de faire voter le peuple suisse en 1982; je peux d'ores et déjà rassurer les inquiets en affirmant que c'est absolument impossible. L'engagement que nous essayons de tenir, c'est de remettre au Conseil fédéral un message, si possible dans le courant de l'année 1981. Ensuite ce seront les longues procédures que je viens de décrire et qui vous permettront de vous exprimer à loisir.

Il y a effectivement 35 ans que l'on se préoccupe de l'Organisation des Nations Unies. Dans le premier message de 1969, un chapitre est consacré aux années 1945 et 1946; en 1959, M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, déclarait: «Cette organisation – l'ONU – tend à l'universalité. Plus ce but devient proche, plus se singularisent les Etats souverains qui restent à l'écart. Il pourrait en résulter, à la longue, un affaiblissement de la position internationale de la Suisse.» Vous constaterez qu'il y a plus de vingt ans que le Conseil fédéral et les Chambres se préoccupent de ce problème.

On a cité l'article du professeur Hans Huber, qui a paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 5 décembre 1980, journal auquel on a si justement rendu hommage. Cet article est intitulé «Fehlgebrauch des Vernehmlassungsverfahrens». J'en conseille la lecture à tous ceux qui douteraient qu'il y ait un «Fehlgebrauch des Vernehmlassungsverfahrens». Le professeur Huber y critique ouvertement la pratique exten-

sive, et qu'il juge abusive, de recourir à la procédure de consultation pour des questions de nature éminemment politique dans lesquelles il n'y a pas de textes à modifier ou à négocier. Les directives du Conseil fédéral concernent une procédure de consultation «en matière de législation». Or, la consultation voulue par le groupe libéral ne propose que de répondre par «oui» ou par «non». S'il s'agit simplement de se prononcer sur une alternative pour ou contre, une consultation n'est pas conforme aux directives du Conseil fédéral. M. Huber a estimé qu'une telle consultation ne serait ni plus ni moins qu'une échappatoire, «eine Ausflucht» qui ne faciliterait en rien la décision. Je dis bien au contraire! confirmant ce que M. Frey a déclaré tout à l'heure: si le résultat de cette consultation était négatif, ce serait l'enterrement de première classe de ce problème qui nous préoccupe tous, vous au même titre que nous; ce serait préjuger de manière extrêmement grave. Une telle consultation serait, a dit M. Huber, une sorte de violation de l'esprit, sinon de la lettre de la constitution fédérale, car elle paralyserait les règles du jeu de notre système politique.

Je ne me prononcerai pas sur ce point, il y a assez de spécialistes dans cette salle pour le faire à ma place et mieux que moi. Ce qui est certain, c'est qu'une consultation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU, sur l'opportunité de la date, qui relève de la seule compétence du Conseil fédéral, au stade actuel, constituerait une nouvelle extension de la pratique déjà très large suivie en matière de consultations.

En définitive, et ce sont mes derniers mots, une telle procédure risquerait de porter atteinte aux compétences mêmes de l'Assemblée fédérale et de diluer les responsabilités qui vous incombent, à vous Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, en vertu de la constitution fédérale.

C'est sur ces quelques considérations que je me permets de proposer le rejet de la motion libérale.

Abstimmung – Vote

Für die Ueberweisung der Motion
Dagegen

23 Stimmen
111 Stimmen

Schluss der Sitzung um 12.35 Uhr

La séance est levée à 12 h 35

Achte Sitzung – Huitième séance

Donnerstag, 11. Dezember 1980, Vormittag

Jeudi 11 décembre 1980, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Butty

80.035

Militärische Bauten und Landerwerbe Ouvrages militaires et acquisitions de terrain

Botschaft und Beschlussentwurf vom 23. April 1980 (BBi II, 525)

Message et projet d'arrêté du 23 avril 1980 (FF II, 537)

Beschluss des Ständerates vom 24. September 1980

Décision du Conseil des Etats du 24 septembre 1980

Antrag der Kommission

Eintreten

Proposition de la commission

Entrer en matière

Friedrich, Berichterstatter: Die Militärkommission hat jene einzelnen Objekte durch ihre Mitglieder im Detail überprüfen lassen, die unter irgendwelchen Gesichtspunkten als problematisch erschienen und die nicht schon im Ständerat im einzelnen überprüft worden waren. Wir sind dabei von der Bautengruppe wirksam unterstützt worden. Vier von der Kommission bestimmte Sprecher werden soweit erforderlich in der Detailberatung zu insgesamt zehn derartigen Einzelobjekten kurz Stellung nehmen. Wir haben also die Berichterstattung aufgeteilt. Präsident und Berichterstatter französischer Sprache werden sich nur zu den grundsätzlichen Aspekten der Baubotschaft äussern.

Der Bundesrat beantragt Kredite von insgesamt 186,5 Millionen. Es ist dies der kleinste Betrag seit vielen Jahren. Darin kommt einmal mehr die Tatsache zum Ausdruck, dass die Investitionskredite im militärischen Bereiche knapp sind. Der relativ geringe Betrag zeigt im weiteren, dass der Bundesrat unserer Forderung Rechnung trägt, die knappen Mittel prioritär den Rüstungsbedürfnissen zuzuweisen und die unerlässlichen Abstriche primär, d. h. soweit das überhaupt möglich ist, bei den Bauten vorzunehmen. Hinter dieser Tendenz spiegelt sich die Auffassung, dass wir bereits über eine recht gut ausgebaute Infrastruktur verfügen. Es wird bei der gegenwärtigen Finanzlage erforderlich sein, auch langfristig den Anteil des Kriegsmaterials zulasten der Bauten zu erhöhen.

Eine Baubotschaft, abgestimmt auf den Zeitraum eines Jahres, kann natürlich genauso wenig wie ein Rüstungsprogramm einfach für sich allein betrachtet werden. Sie steht in einem grösseren Zusammenhang, im Zusammenhang mit den Vorhaben des Vorjahres und im Zusammenhang mit den Vorhaben der kommenden Jahre. Die Bauvorhaben sind zahlreich. Es muss also nach bestimmten Gesichtspunkten der Notwendigkeit entschieden werden, was tatsächlich über die Jahre hinweg realisiert werden soll.

Bei dieser Auswahl ist zunächst auf die verschiedenen Kategorien von Bauten hinzuweisen, mit denen wir es zu tun haben. Es geht in erster Linie einmal um Kampfbauten, welche die Infrastruktur in den Abwehrräumen verbessern sollen. Es handelt sich dabei vor allem um Geländeverstärkungen, Führungsbauten und Anlagen für die Ueber-

Motion der liberalen Fraktion UNO-Beitritt - Vernehmlassungsverfahren

Motion du groupe libéral Adhésion à l'ONU - Procédure de consultation

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1980
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	07
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	80.536
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.12.1980 - 09:25
Date	
Data	
Seite	1505-1515
Page	
Pagina	
Ref. No	20 009 046

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.